



andreherbretreau@orange.fr

## Contribution d'André HERBRETEAU

### À propos de la gouvernance métropolitaine Qui gouverne ? Qui gouvernera ?

Tel était le titre (un peu complété) d'un atelier de travail organisé par le Conseil de développement le 21 septembre 2015. Cet exercice a fait apparaître un clivage prévisible entre partisans d'une priorité accordée à la métropole et tenants d'un "souverainisme" tendant à maintenir un rôle important aux communes.

Partant de là, il m'est venu l'intention de livrer, au travers de cette modeste contribution, quelques réflexions personnelles, inspirées par le vécu de ma carrière professionnelle dans les diverses structures successives qui ont caractérisé l'intercommunalité nantaise.

Depuis les premiers syndicats intercommunaux à vocation unique issus de l'Association Communautaire de la Région Nantaise (syndicat d'études créé en 1967), en passant par le SIMAN (syndicat à vocation multiple, première véritable structure de coopération intercommunale, en 1982), puis le District (1992), la communauté urbaine (2001) et enfin la Métropole du 1er janvier dernier, l'esprit métropolitain a connu une lente progression, que son actuel caractère incontestable tendrait à faire oublier.

Au sein des 600 000 habitants de l'agglomération, peu de gens se sont rendus compte du pas franchi, début 2015, et pourtant, exemples parmi d'autres, le Château des Ducs de Bretagne, la nouvelle salle de sports de la Trocardière et le stade de la Beaujoire (où fleurissent désormais d'immenses panneaux : "Nantes Métropole, 1er supporter du FC Nantes...") sont passés sous la compétence métropolitaine.

Ces étapes, peu à peu, renforcent inévitablement le sentiment des habitants d'appartenir à un même territoire métropolitain.

Néanmoins, il y a encore à faire pour une progression en la matière.

Cela passe, peut-être, par un renforcement de la proximité vis-à-vis des citoyens : les pôles créés avec la communauté urbaine en 2001 ont joué leur rôle. Mais, à Nantes, combien d'habitants savent de quel pôle ils dépendent et continuent de s'adresser, selon le type de démarches, aux mairies annexes ou aux équipes de quartier. Même si le relais entre ces "organismes communaux" et les structures décentralisées de la

métropole s'effectue rapidement et efficacement, cette organisation (dont on peut comprendre le pourquoi) va quelque peu à l'encontre de l'identification métropolitaine.

Venons-en à la gouvernance.

De manière quasi automatique, celle-ci me conduit à penser à un suffrage universel direct au niveau métropolitain, souvent évoqué, parfois espéré.

Est-ce pour autant la bonne solution ?

S'il devait légalement être mis en œuvre, son corollaire, application ou pas du non-cumul des mandats, ferait probablement débat.

Car que devrait-on penser de personnalités "brillantes" qui, par exemple, seraient maires de villes importantes de l'agglomération et n'auraient pas le droit de siéger au conseil métropolitain ? Peut-on actuellement l'envisager lorsque l'on constate l'importance et la diversité des compétences déjà transférées au niveau métropolitain ?

Et puis, un scrutin direct impliquerait la formation d'une majorité et d'une opposition pour la totalité du mandat, règle démocratique naturelle, mais peut-être dommageable pour celles et ceux qui seraient relégués au rang d'opposants tout en ayant leur propre opinion (digne parfois d'intérêt) pour le développement de la métropole.

Une parole me revient, datant d'une époque (1983) où les oppositions municipales n'étaient pas représentées à l'assemblée délibérante intercommunale : Jacques Floch, Maire de Rezé, s'adressait à Michel Chauty, tout nouvellement élu Maire de Nantes en lui disant : "N'oubliez pas que dans cette assemblée, nous sommes tous, quelle que soit notre sensibilité, des vainqueurs, élus par nos concitoyens".

Je rapproche cette citation de la pratique instaurée dans certaines communautés urbaines (Lyon, Bordeaux) où, majorité et opposition s'entendaient pour attribuer des délégations à certains élus de l'opposition, associant ainsi un plus grand nombre de communes à la "gouvernance métropolitaine".

Même si certaines décisions continueraient à ne pas être prises à l'unanimité (elle resterait le cas de la plupart d'entre elles), cela contribuerait à renforcer le sentiment des élus, et des habitants, d'appartenir à une même agglomération, à une même métropole.

Pour parvenir à ce dernier objectif, deux formules sont donc envisageables (suffrage universel direct ou gouvernance élargie), et peut-être d'autres encore. À chacun sa préférence.

Dans les territoires urbains, dotés d'une forte intercommunalité, les communes ont, à mon sens, une quasi-espérance de pérennité, et c'est sans doute bien ainsi.

Sachant cela, la réflexion doit utilement se poursuivre dans le but d'aller vers la meilleure gouvernance métropolitaine possible, garante d'un développement harmonieux du territoire concerné.